

**MOTION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE
LORS DE SA SESSION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2011**

SUR LE PROGRAMME EUROPÉEN D'AIDE AUX PLUS DÉMUNIS

Considérant la situation de millions de nos concitoyens vivant difficilement dans notre pays,

Considérant plus particulièrement les plus démunis d'entre eux, sans-emploi, travailleurs précaires ou particulièrement mal rémunérés, familles monoparentales, sans domicile fixe... dont un récent rapport de l'INSEE consacré à la pauvreté nous apprend qu'ils sont 8,2 millions à vivre sous le seuil de pauvreté soit 13,5% de la population,

Considérant la crise actuelle et son cortège de mesures d'austérité qui pèsent systématiquement sur le pouvoir d'achat des ménages ainsi que le démontre le dernier plan gouvernemental,

Le Conseil régional d'Auvergne, réuni ce mardi 27 septembre 2011 en session plénière :

- Salue l'engagement de milliers de bénévoles qui agissent quotidiennement au sein des associations de solidarité dans notre pays, et tout particulièrement dans notre région, en soulignant que sans eux des centaines de milliers de familles et d'enfants ne pourraient pas accéder à un minimum de dignité,

- Appelle l'ensemble des pouvoirs publics à renforcer leur programme d'appui auprès des plus démunis pour construire de véritables solidarités face à l'intransigeance d'un monde dominé par la finance et le profit personnel de quelques-uns,

- Dénonce les décisions de l'Union Européenne d'engager l'extinction du Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD), avec, dès 2012, des diminutions drastiques des denrées confiées aux organisations de solidarité avant un retrait total annoncé pour 2013.

Il y a urgence à mettre en œuvre une véritable politique européenne remettant au cœur de ses priorités l'emploi et la croissance pour combattre la misère grandissante dans l'Union Européenne et ce, dans le cadre de l'objectif du millénaire de réduire la pauvreté.

L'Assemblée régionale en appelle à la fois au gouvernement de notre pays, à la Commission Européenne ainsi qu'aux parlementaires européens pour que la raison l'emporte et que l'Europe démontre, une fois n'est pas coutume, qu'elle peut produire des solidarités envers les victimes de la crise et l'indifférence des marchés.

**MOTION D'URGENCE ADOPTÉE PAR LE CONSEIL RÉGIONAL D'AUVERGNE
LORS DE SA SESSION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2011**

VISANT À LA DÉFENSE DE L'INDUSTRIE AUVERGNATE ET DES EMPLOIS LUMINOX

Depuis le mois de juin, la situation sociale de l'entreprise LUMINOX de Riom détenue par la multinationale américaine COOPER, n'a cessé de se détériorer. La direction du groupe a décidé de miser sur la dégradation du conflit et de passer en force son projet de 23 licenciements sur le site de Riom. Les instances du personnel (CE et CHSCT) se sont réunies à plusieurs reprises pour tenter de trouver une solution et empêcher cette délocalisation de la production de l'entreprise vers la Roumanie.

Au regard de la très bonne santé du groupe, COOPER n'a aucune justification valable pour procéder à ces 23 licenciements abusifs. Ce plan aura de très lourdes conséquences pour les salariés et leurs familles mais aussi pour l'ensemble des entreprises auvergnates collaborant avec COOPER.

Compte tenu des bénéfices réalisés par le groupe COOPER,

Le Conseil régional d'Auvergne :

- demande à l'entreprise LUMINOX de renoncer à son projet de licenciements.
- demande la réalisation des investissements sur le site de Riom
- exige le remboursement par l'entreprise des subventions régionales perçues en cas de délocalisation.